



SOFIMAC
INVESTMENT MANAGERS



SOFIMAC **Régions**



SOFIMAC **Innovation**

Charte ESG

du Groupe SOFIMAC



Le contexte

Le Groupe SOFIMAC (comprenant SOFIMAC INVESTMENT MANAGERS et les sociétés de gestion agréées par l'AMF SOFIMAC INNOVATION et SOFIMAC REGIONS) est un gestionnaire d'actifs spécialisé dans le financement des jeunes entreprises innovantes et PME régionales et disposant d'une large couverture sur le territoire national avec des équipes implantées dans les principales régions économiques françaises.

Le Groupe SOFIMAC gère des actifs d'institutionnels et de particuliers, investis dans près de 200 sociétés innovantes et industrielles.

Par notre origine et notre histoire, nous sommes très impliqués dans le développement économique des territoires où nous sommes ancrés et avons, depuis longtemps, intégré dans nos critères d'investissement des exigences en termes de création d'emplois locaux, de pérennité de ces derniers, ainsi que de bonne gouvernance. En outre, notre accompagnement de proximité vise à impliquer les entreprises au cœur de leur écosystème : en encourageant l'utilisation de ressources locales, nous les aidons notamment à mieux maîtriser leurs impacts environnementaux.

Nos objectifs

Le Groupe SOFIMAC est engagé dans une démarche volontariste d'investissement responsable. En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), nous prenons en compte dans nos investissements et dans le suivi de nos participations des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG).

La présente Charte a pour objet de formaliser nos engagements ESG et détailler la démarche afférente mise en œuvre. S'intégrant notamment dans le cadre de l'article 173 de la loi sur la transition écologique et énergétique (TEE), elle adresse l'ensemble des parties prenantes internes et externes du Groupe (participations, collaborateurs, fournisseurs, partenaires, ...).

Le Groupe SOFIMAC inscrit sa stratégie ESG dans une démarche d'amélioration continue. Nous intégrons l'analyse de critères ESG de façon formalisée depuis 2019 et visons à étendre progressivement notre approche sur tous les nouveaux Fonds en création ou à créer, ainsi que sur les portefeuilles plus anciens des sociétés de gestion du Groupe.

Signatory of:



”

La démarche
ESG

Notre approche

L'approche ESG du Groupe SOFIMAC se décline en trois principaux axes :

Soutenir et accompagner les entreprises ayant un impact positif sur les territoires en matière d'emploi (création, maintien), d'environnement (développement responsable, ressources locales), d'inclusion et de santé (accessibilité) ;

Limiter l'exposition de nos Fonds aux entreprises ayant un impact ESG négatif ;

Contribuer à une dynamique collective au sein de notre Groupe s'agissant de l'ESG.

▶ Nos exclusions

Le Groupe SOFIMAC a défini deux niveaux d'exclusion : un niveau d'exclusion totale et un niveau d'exclusion conditionnée, nécessitant une phase de dialogue afin de confirmer ou non l'exclusion.

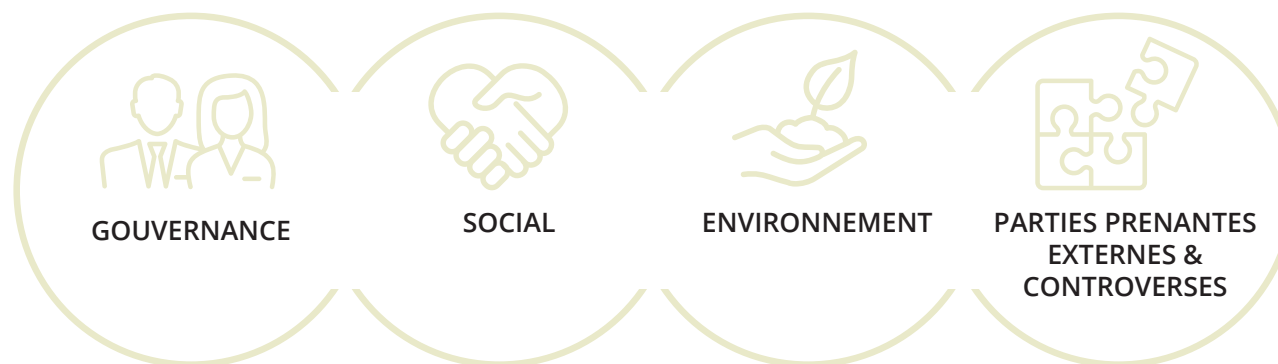
D'une part, conformément aux exclusions réglementaires et sectorielles promues par les principaux investisseurs institutionnels et publics de ses Fonds et vis-à-vis desquels il a pris des engagements écrits, le Groupe n'investira pas dans des entreprises contribuant à la production, la vente, la distribution et/ou la diffusion des produits et services des secteurs ci-contre :

D'autre part, s'agissant des entreprises ayant une activité dans des secteurs jugés sensibles (exemple : alcool), nous réaliserons une étude au cas par cas afin d'en connaître l'importance relative dans le plan d'affaires de ces entreprises. Le Groupe se réserve la possibilité d'y investir en cas d'implication marginale ou encore de transition du modèle d'affaires.

- Les armes interdites par les conventions d'Oslo et d'Ottawa (*bombes à sous munition, mines antipersonnel*) ;
- Les armes légères ;
- La pornographie ;
- Les jeux d'argent ;
- Le tabac ;
- Le clonage humain.

▶ Nos critères ESG

Le Groupe SOFIMAC a établi un référentiel d'évaluation ESG adapté à la taille et au secteur de ses entreprises. Les critères qui le composent sont divisés en quatre familles :



La politique ESG du Groupe est orientée vers les entreprises dans lesquelles il souhaite investir et celles présentes dans son portefeuille par le biais d'une évaluation extra-financière effectuée chaque année en toute transparence avec les entreprises et dans un échange constructif avec celles-ci. Un questionnaire est également soumis aux entreprises en phase de préinvestissement.

Si une entreprise présente des points d'attention, nous préconisons des mesures adéquates afin de l'encourager à entrer dans un processus d'amélioration continue.

Pendant interne de notre action d'investisseur responsable, nous nous attachons à être nous-mêmes exemplaires en matière d'ESG. Outre la sensibilisation de l'ensemble des équipes aux enjeux ESG, notre Groupe est signataire de la Charte Parité de France Invest et s'implique au quotidien dans sa gestion interne pour un accès à la formation des équipes. Aussi, il est détenu majoritairement par les membres de l'équipe via sa structure de tête.

▶ Notre communication et nos reportings ESG

Les sociétés de gestion du Groupe SOFIMAC produisent un rapport ESG annuel afin de faire état de la démarche d'investissement responsable. Ce rapport ESG intègre notamment des indicateurs faisant état de la contribution de la société de gestion à la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de Fonds régionaux et européens, nous nous attachons à créer un fort impact régional. Nous restituons régulièrement des données quantitatives et qualitatives extra-financières auprès de nos souscripteurs et divers partenaires afin de promouvoir l'impact territorial de ces dispositifs.



Afin de garantir la pleine mise en œuvre de notre démarche ESG, l'organisation interne de SOFIMAC est structurée de la manière suivante :

- ✓ Pascal Voulton, Président, supervise la démarche ESG du Groupe ;
- ✓ Un gérant a pour mission de faire vivre et progresser notre démarche dans le temps ;
- ✓ Un RCCI veille au respect et à la bonne application de notre démarche ESG ;
- ✓ Un cabinet externe, Ethifinance, réalise les évaluations ESG de nos portefeuilles ;
- ✓ Un comité ESG annuel vise à développer notre plan d'actions en la matière ;
- ✓ Enfin, l'ensemble des équipes du Groupe s'engagent à signer la charte et sont formées et sensibilisées aux enjeux ESG.

La présente Charte pourra être révisée périodiquement.



La gouvernance de la démarche ESG